UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

Donne délégation de signature à :

Madame Zoé JACQUEMIN, Professeur des Universités, Directrice de l'Ecole Européenne de Droit, (ESL),

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 921 – Ecole Européenne de Droit :

- en dépenses :
  - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
  - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 921, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Zoé JACQUEMIN, Mme Camille WOLFF, Secrétaire Générale de l'Ecole Européenne de Droit, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés, hormis les ordres de mission les concernant.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à Mme Zoé JACQUEMIN et Mme Daniela FERREIRA en date du 6 juillet 2023.

Fait à Toulouse, le 29 novembre 2023

La délégataire,

Zoé JACQUEMIN

La délégataire,

Camille WOLFF

UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

Le Président,

Hugues KENFACK